

Le Sénat lève l'immunité

AFFAIRE « MAINS PROPRES » Le sénateur-maire de saint-Jean-Cap-Ferrat pourrait maintenant être rapidement mis en examen et placé sous contrôle judiciaire

Il n'a fallu qu'une heure et demi au bureau du Sénat pour voter à une très large majorité la levée de l'immunité parlementaire du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, René Vestri, 76 ans. Dès 11 heures, hier matin, les clés étaient jetées.

Quelques jours après le déclenchement de l'affaire « mains propres » dans l'est des Alpes-Maritimes, le juge Duchaine, en charge de ce dossier brûlant, n'avait pas caché ses intentions. Après avoir fait placer en garde à vue successivement les deux filles du sénateur ainsi que Lucette, son épouse, interpellée à sa descente d'avion en provenance de Dubaï, le magistrat marseillais souhaitait entendre René Vestri dans le cadre de cette instruction ouverte pour « blanchiment et corruption ». Contrairement au maire de Beausoleil, Gérard Spinelli, qui

avait dès le 24 novembre dernier, été placé en garde à vue, mis en examen dans la foulée et incarcéré à la prison des Baumettes, le sénateur Vestri, lui, bénéficiait jusqu'à hier matin de son immunité parlementaire.

Une requête motivée pour le Sénat

Ce n'est donc plus le cas. Tout en précisant que « *comme tout citoyen, un parlementaire est présumé innocent tant que sa culpabilité n'est pas établie* », Jean-Léonce Dupont, président de la délégation en charge du statut des sénateurs, confirmait hier que le Sénat, après un vote à bulletin secret, avait décidé « *d'autoriser la justice, en tant que besoin, à prendre une mesure de contrôle judiciaire limitée* » à l'encontre

du maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

« *Compte tenu des éléments qui nous avaient été transmis par le procureur général, et sans porter d'appréciation sur le fond du dossier, la demande formulée par le juge d'une mesure restrictive de liberté nous est apparue suffisamment précise et motivée* », poursuivait le président du Sénat, Gérard Larcher, dans son bureau du Petit Luxembourg. La balle est donc de nouveau dans le camp de la justice azuréenne.

Nul ne sait quelle sera la décision du juge Duchaine, mais tout porte à croire qu'une mise en examen pour des faits présumés de « corruption et de blanchiment » pourrait être très rapidement signifiée à René Vestri.

JEAN-FRANÇOIS ROUBAUD
jfrubaud@nicemat.fr



Une mise en examen pour des faits présumés de « corruption et de blanchiment » pourrait être très rapidement signifiée à René Vestri.

(Photo C. Daumerie)

René Vestri, après sa famille

Depuis le 24 novembre, le sénateur Vestri n'est pourtant officiellement suspecté de rien. Certes, dès les premières heures de cette vaste opération policière, son bureau en mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat avait été perquisitionné. Bien sûr dans la première vague des 15 arrestations, figurait Marjorie Vestri, sa fille, au domicile de laquelle les enquêteurs s'étaient également dépla-

Toujours des questions

ces. Quelques jours plus tard, alors que René Vestri et son épouse atterrirent à Nice après un séjour d'agrément passé à Dubaï, les enquêteurs interpellèrent M^{me} Vestri dès sa descente d'avion. Et une semaine plus tard, c'était Olivia, la deuxième fille du sénateur, ainsi que son mari, qui étaient placés en garde à vue dans les locaux de la caserne Auvare à Nice. Entre-temps, les inspecteurs de la brigade financière de la PJ avaient perquisitionné le coffre que l'élu et son épouse partagent dans une agence bancaire de la presqu'île, et y avaient saisi

500 000 euros en espèces.

Un trésor qui alimenta bien des rumeurs, alors pourtant que Mme Vestri certifiait qu'il s'agissait là simplement du fruit d'un récent héritage.

L'affaire semblait alors être classée. Au terme de 48 heures de garde à vue, tant Olivia et Marjorie – qui co-exploitent la plage privée de Passable en rade de Villefranche – que leur mère étaient ressorties libres sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles.

Avec la levée de l'immunité parlementaire, ce dossier semble donc relancé.

Se limiterait-il à une simple affaire d'évasion fiscale : les deux filles du sénateur Vestri, co-actionnaires de la société Olimar, auraient-elles fait sortir des liquidités de leur comptabilité que Lino Alberti, l'entrepreneur du BTP déjà mis en examen et placé sous contrôle judiciaire contre une caution de un million d'euros, se serait chargé de transférer de façon opaque sur des comptes offshore ? Sinon, quels sont les soupçons de « blanchiment et de corruption » présumés qui ont pu justifier une procédure extrêmement rare comme cette levée de l'immunité parlementaire ?

La question reste entière.



Les sénateurs n'étaient pas enclins aux commentaires, hier matin à Paris, au sortir du Petit Luxembourg.

(Photo C. Daumerie)

Le vote : unanime mais... mal luné

Jean-Léonce Dupont avait reçu le sénateur Vestri à deux reprises avant la réunion du bureau du Sénat d'hier.

Le sénateur UMP des A.-M. avait ainsi pu donner sa version des faits avant que son immunité parlementaire soit mise entre les mains de ses pairs. Hier, du coup, le débat fut bref. Trois quarts d'heure de présentation de la requête du juge Duchaine. Puis un vote à bulletins secrets qui fut sans appel : sur les 21 membres présents, 18 ont voté la levée de l'immunité, 2 l'ont rejetée et un sénateur s'est abstenu.

Pas photo, donc. Pourtant, au sortir du Petit Luxembourg, siège de la résidence officielle du président du sénat, les

sénateurs n'étaient pas enclins aux commentaires. Encore moins aux confidences. Pire, plutôt furieux qu'on ose venir leur demander sinon d'expliquer, du moins d'éclaircir leur vote. Le plus tendu était sans doute Jean-Claude Gaudin qui, dans la cour intérieure du Sénat, piqua une colère noire. Esprit de corps, quand tu nous tiens ! Sous couvert d'anonymat, un vieux sénateur confirmait : « *On n'est pas des juges et on est placé en position de devoir l'être vis-à-vis de certains de nos collègues. Et là, en quelques mois en plus ça fait beaucoup : Gaston Flosse d'abord – et par deux fois – puis René Vestri aujourd'hui !* »

parlementaire de René Vestri

Contre-feu de la défense : « Tout ça pour ça ! »

Sous les ors de la République, René Vestri ne fait pas profil bas. Pas de fanfaronnade dans la salle des conférences du Palais du Luxembourg, mais l'assurance tranquille de celui qui « n'a rien à se reprocher ».



Sous les ors du Sénat, René Vestri s'est montré serein bien qu'avare de commentaires sur sa levée d'immunité parlementaire.

(Photo Christian Daumerie)

Côté commentaires, lorsque tombe la décision du bureau du sénat, il les vœut réduits à leur plus simple expression : « Je vais avoir accès au dossier d'instruction et je saurai enfin ce qu'on me reproche. Je vous avoue que j'attendais ça avec impatience ». Du côté de son avocat, la chanson est toute autre. Le sénateur UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat a il est vrai récemment musclé sa défense en prenant un ténor du barreau parisien pour s'occuper du dossier. C'est donc M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi qui monte au créneau. Objectif : contre-feu ? « Bien plus que cela, tonne l'avocat. La morale de cette histoire extraordinaire où, paraît-il, se côtoyaient des élus, des patrons du BTP et de vrais méchants mafieux, c'est : tout ça... pour ça. »

Une souris...

Explications : l'avocat de René Vestri n'en est pas avare. Son credo pourrait se résumer par « l'affaire Vestri accouche d'une

souris ». Et les conditions du vote, hier matin, de la levée de l'immunité parlementaire de son client en seraient la preuve définitive :

« Dès la mi-décembre, la justice a laissé entendre qu'elle allait saisir le bureau du Sénat. On se disait, ça doit alors être très grave. Gravissime même. Si un juge engage une procédure aussi lourde, c'est qu'il entend être autorisé à prendre des mesures coercitives d'importance ; que s'ais-je moi, une garde à vue, voire un placement en détention provisoire... Et là, qu'obtient-il ? Quasiment ce qu'il était autorisé à faire sans déranger le bureau du Sénat : il n'avait pas besoin de ça pour signifier une mise en examen à mon client et la seule mesure que le Sénat lui concède c'est de pouvoir placer éventuellement René Vestri sous contrôle judiciaire assorti d'une caution. »

Pour M^e Versini, ce serait là la preuve par neuf de la vacuité d'un dossier qui, selon les proches du sénateur, aurait été monté en épingle : « C'est



M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi qui représente le sénateur Vestri, considère que cette affaire est une « histoire extraordinaire de vacuité ».

(Photo archives N.-M.)

étrange, vous ne trouvez pas, qu'on ait d'abord mis en avant l'abominable collusion entre des élus et des mafieux de la vraie camora... avant de relâcher les pré-

tendus mafieux sans retenir aucune charge contre eux. On aurait voulu rendre sexy ce dossier qu'on ne s'y serait pas pris autrement ».

Couac de communication au Palais du Luxembourg : la douche froide pour le sénateur

Sans discontinuer. On le félicite. Les copains lui disent « René, va falloir fêter ça ! » L'espace d'un instant,

le sénateur René Vestri a le sentiment d'avoir remporté la bataille. S'il n'en a aucune confirmation, tout le monde semble en être persuadé. Et

pourtant, quelques minutes plus tard, c'est une mini-douche froide qui tétanise l'entourage du maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Sur la

base d'une dépêche d'agence « erronée » que l'AFP rectifiera d'ailleurs très vite, la rumeur s'était répandue partout : « Vestri

garde son immunité ». En fait, il n'en était rien. Et Gérard Larcher, le président du Sénat, sera du coup contraint d'organiser au débotté un mini point presse pour confirmer l'autorisation donnée au juge de « prendre une mesure de contrôle judiciaire limitée à une caution ».

Reste que ce petit bug par-

lementaire était sans doute fatal : la faute au rapporteur du bureau du Sénat qui, dans son communiqué, évita étrangement de qualifier précisément la requête (en levée d'immunité parlementaire) que les sénateurs venaient de voter. Pudeur sémantique ou malencontreux oubli ? L'histoire ne le dit pas.



Jean-Léonce Dupont, président de la délégation en charge du statut des sénateurs au côté du président du Sénat Gérard Larcher.

(Photo Christian Daumerie)

SALON **Studyrama**

des **ÉTUDES SUPÉRIEURES**

22 & 23 JANVIER 2010

PALAIS DES EXPOSITIONS

ACROPOLIS - NICE

de 10h à 18h

INVITATION GRATUITE SUR

WWW.STUDYRAMA.COM

Infoline 0891 36 05 28 (0,225 €/min.)